



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5263

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Le Canard de Saône Rit", sise 20 quai Joseph Gillet à Lyon (4ème arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain métropolitain situé avenue Birmingham à Lyon (4ème arrondissement)

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5263 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC
L'ASSOCIATION "LE CANARD DE SAONE RIT", SISE 20
QUAI JOSEPH GILLET A LYON (4EME
ARRONDISSEMENT) POUR LA MISE A DISPOSITION
D'UN TERRAIN METROPOLITAIN SITUE AVENUE
BIRMINGHAM A LYON (4EME ARRONDISSEMENT)
(DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Le Canard de Saône Rit a pour objet l'animation du quartier de la Croix-Rousse Saône, l'organisation d'évènements de quartier et l'animation d'un jardin collectif. Elle est à l'origine de la création d'un jardin au sein d'un espace peu utilisé en contrebas de l'avenue Birmingham, juxtaposant l'école des Entrepôts. Elle s'est rapprochée d'un ensemble d'acteurs locaux intéressés pour participer au projet (l'école notamment).

Cet espace de 1059 m² est de propriété Métropole de Lyon qui propose une mise à disposition de la Ville de Lyon. Celle-ci a entrepris la réalisation d'analyses de terre permettant de vérifier la qualité du sol ainsi que quelques interventions permettant d'adapter le terrain pour un usage de jardin partagé.

Il est proposé de mettre à disposition de l'association Le Canard de Saône Rit, par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, un espace de 1059 m² environ pour un usage de jardin partagé. La mise à disposition est proposée jusqu'au 30 septembre 2022 sous réserve des conditions de mise à disposition établies par la Métropole de Lyon.

La valeur locative totale annuelle correspondant est de 5 295 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain, la charte des jardins partagés lyonnais ainsi qu'un plan issu du diagnostic des sols.

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire ainsi que ses annexes jointes à la présente délibération, au profit de l'association Le Canard de Saône Rit, sise 20 quai Joseph Gillet à Lyon (4^{ème} arrondissement), est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON